

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 24 mars 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 17 mars 2016

Publié le 25 mars 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Lydie CHAMPION
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	
Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA	

Membres absents :

M. Gaston FOUCHERES	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

ARDIE - Demande de subvention 2016

L'ARDIE Bourgogne, l'Agence Régionale de Développement de l'Innovation et de l'Economie, est une association loi 1901, créée le 9 mars 2015, par le Conseil régional de Bourgogne, l'Etat, l'ADEME, BPI France et la CCI Bourgogne.

Depuis son assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 28 septembre 2015, l'ARDIE Bourgogne a officiellement intégré Bourgogne Innovation, Bourgogne Développement et les services ARIST de la CCI Bourgogne.

Son objectif est de renforcer l'accompagnement des projets d'entreprises et de territoires dans le cadre du déploiement des stratégies régionales de développement économique et d'innovation (SRDEI) et de la stratégie régionale d'innovation vers la spécialisation intelligente (SRI-SI).

Dans ce cadre, les axes stratégiques retenus par l'ARDIE pour l'année 2016 sont :

Axes stratégiques sectoriels : Santé / Bâtiment / Eolien / IAA Mécanique / E-Commerce-logistique-relation client / Objets intelligents / French tech.

Missions transverses : Eco conception/Eco Entreprises / Animation de réseaux-Diffusion de l'innovation / Accompagnement de l'innovation-Propriété Intellectuelle / Veille sectorielle.

Axes de collaboration Bourgogne Franche-Comté :

- Renforcer les synergies entre les secteurs majeurs des 2 régions ;
- Développer les complémentarités des secteurs à étendre aux 2 régions ;
- S'investir dans les technologies d'avenir.

Par courrier en date du 4 janvier 2016, l'ARDIE Bourgogne sollicite du Grand Dijon une contribution annuelle au titre de l'année 2016, de 25 000 € sur la base d'un budget prévisionnel s'élevant à 1 689 758 M€ (ci-joint en annexe).

Il est proposé d'accorder comme les années précédentes une subvention de 20 000 € pour l'année 2016 à l'ARDIE Bourgogne.

La subvention allouée pourrait être versée en deux temps :

- acompte de 50% après dépôt de la délibération en préfecture ;
- solde sur présentation du bilan financier.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de renouveler** son adhésion à l'ARDIE Bourgogne ;
- **de participer** au fonctionnement de l'ARDIE Bourgogne à hauteur de 20 000 € pour l'année 2016 ;
- **de dire** qu'un premier versement de 10 000 € interviendra dès les formalités de dépôt en Préfecture de la délibération effectuées, le solde étant versé sur présentation du bilan de l'ARDIE Bourgogne qui devra prendre en compte les termes du présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 77
CONTRE : 0

DONT 13 PROCURATIONS

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0